COUR D'APPEL D'AIX-EN-PROVENCE

Le 16/10/2020

Chambre 1-11 HO

№ RG 20/00162- N Potralis

DBVB-V-B7E-BGMFG

Appelants:

1. Détenu, hospitalisé illégalement sans consentement

Hopital psychiatrique Chs Civile Sainte-Marie, adresse : 87 Avenue Joseph Raybaud, 06000 Nice bormentalsv@yandex.ru

M. Ziablitsev Sergei

2. Représentants

M. Ziablitsev Vladimir et Mme Ziablitseva Marina

Russie, Adresse: Kiselevsk, région de Kemerovo, rue de Drujba, 19-3. vladimir.ziablitsev@mail.ru

L'association «Contrôle public» controle.public.fr.rus@gmail.com

L'association «Contrôle public de l'ordre public» odokprus.mso@gmail.com

M. Zyablitsev Denis Vladimirovich,

Médecin en chef de la SARL «Centre sibérien de santé mentale", psychiatre, psychothérapeute. Adresse : 654034, Fédération de Russie, oblast de Kemerovo.Novokuznetsk, rue Bugareva 22 B.

e-mail: Deniszyblitsev@gmail.com

DEMANDE DE MESURES PROVISOIRES

La direction de l'hôpital psychiatrique nous empêche d'exercer le droit de se défendre contre son arbitraire.

Le 14/10/2020 nous avons déposé une plainte contre la privation illégale de liberté par un hôpital psychiatrique. Nous avons envoyé une copie à la direction de l'hôpital.

En raison de l'intérêt dans l'issue de l'affaire, c'est-à-dire en créant un conflit d'intérêts, la direction de l'hôpital a chargé le personnel de nous empêcher de communiquer pour nous préparer à défendre les droits violés.

Afin de mettre fin immédiatement à la violation de notre droit à la défense, nous demandons au juge de prendre **des mesures provisoires**, sous la forme d'une obligation à la direction de l'hôpital de mettre fin à toute entrave à notre communication, y compris les restrictions temporaires.

Sinon, l'ordonnance du juge sera entachée d'une violation de notre droit à la défense.

Application:

- 1. Plainte pour violation du droit à la défense 14/10/2020
- 2. Plainte pour violation du droit à la défense 15/10/2020

32 Sungel

M. Ziablitsev S.

M. Ziablitsev Denis – médcine, psychiatre

Mme Ziablitseva M.

M. Ziablitsev V.

uph

Au nom de l'Association «Contrôle public» Mme Gurbanova I.

Au nom de l'Association «Contrôle public de l'ordre public» Mme Gavrilova